



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) – Troisième vague –

*Service producteur* : Ministère de l'intérieur – Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (Sgii)  
**Opportunité** : avis favorable émis le 24 mars 2009 par la formation Démographie, conditions de vie Réunion du Comité du label du 6 décembre 2012 (formation Ménages)

L'enquête reprend les principes et les grands thèmes de l'enquête « parcours et profils des migrants » (PPM) qui avait été conduite par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en 2006 et 2007.

Cette enquête répond à une demande ministérielle et intéresse tout particulièrement la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (Sgii) qui y est étroitement associée, en apportant des éléments au débat national sur l'intégration. Elle répond aux demandes d'Eurostat sur l'amélioration de la connaissance des migrants. Enfin, elle permettra d'améliorer le dispositif d'accompagnement voulu par le Ministère. Cette enquête constitue l'action n°9 du programme 2009 de la France pour la mise en œuvre du Fonds européen d'intégration.

L'enquête a pour objectif d'appréhender au plus près le parcours d'intégration des migrants auxquels vient d'être délivré un premier titre de séjour depuis leur arrivée en France. Il s'agit des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009.

L'enquête se déroule en trois interrogations auprès d'un échantillon de personnes majeures arrivées en France dans le cadre de migration professionnelle ou familiale et de réfugiés qui ont reçu leur premier titre de séjour.

La première interrogation a eu lieu au deuxième trimestre 2010 au moment de la délivrance du premier titre de séjour ; la seconde, au deuxième trimestre 2011 et la troisième et dernière est prévue **de la mi-mars à mi-juin 2013**, trois ans après la remise du titre de séjour.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la connaissance du parcours:

- migratoire (situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire),
- d'intégration dans ses quatre dimensions (acquisition de la langue, intégration professionnelle, accès au logement et vie sociale),
- administratif et de ses difficultés, l'évaluation du dispositif d'accompagnement mis en place récemment à travers les contrats d'accueil et d'intégration (CAI).

L'enquête couvre les départements qui accueillent le plus de signataires du CAI, à savoir les départements d'Ile de France, de Rhône-Alpes, de Provence-Alpes Côte d'Azur et d'Alsace. La collecte se déroule auprès de 4 756 personnes interrogées en face à face par des enquêteurs interprètes sous Capi. La durée de l'entretien est estimée entre 45 et 60 minutes.

Les études menées par le ministère seront diffusées dans la ligne éditoriale du ministère et sur internet. Les résultats ne seront disponibles qu'au niveau France métropolitaine.

---

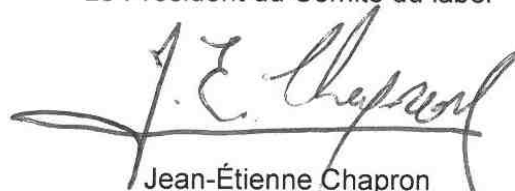
**Le Comité émet les recommandations suivantes :**

- Le Comité note que le questionnaire a fait l'objet d'un certain nombre de remarques ; c'est le cas notamment pour le module F dont certains concepts restent abstraits et les nuances entre items parfois trop subtiles – « règles de vie » et « modes de vie » à la question F5, « suivi scolaire » et « soutien scolaire » respectivement aux questions F5 et F6 ; supprimer le terme « encore » à la question S7 ; reformuler l'item « vous ne le faites jamais » en « vous n'avez jamais à le faire » à la question M2 ; la question U1 n'est pas bien polarisée (2 items positifs, un seul négatif), une échelle de 1 à 10 serait plus appropriée ; changer « afin de vous envoyer » en « si vous souhaitez recevoir » à la question V8. Pour une meilleure compréhension des questions E1 (liste des associations) et E4j « les services sociaux », des instructions détaillées de collecte devront être transmises aux enquêteurs pour proposer des exemples concrets adaptés à la situation du ménage ;
- Certaines questions peuvent être sujettes à un biais de désirabilité, notamment au sein du module portant sur la satisfaction. Une interrogation plus objective pourrait être également proposée. Ainsi, avant la réalisation de la vague 3, le Comité du label suggère au service de retravailler le questionnaire soit en juxtaposant une nouvelle formulation à l'existante, soit en ajoutant des items. Il peut aussi s'appuyer sur des enquêtes en cours pour reformuler certaines de ces questions. Le service est invité à prendre en compte ces remarques tout en veillant à ce que la comparabilité avec les vagues précédentes ne soit pas altérée ;
- Des travaux méthodologiques de très bonne qualité pour la correction de la non-réponse et de l'attrition ont été menés à l'issue de la vague 2. Le Comité souligne et encourage le service à poursuivre ces travaux ;
- La nouvelle version de la lettre-avis, qui tiendra compte des remarques du Comité, sera adressée au secrétariat du Comité du label ;
- Un projet de post-enquête est en cours de définition ; le thème de cette étude devra être communiqué et présenté en point d'information au Comité du label.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) – troisième vague.**

**Ce label est valide pour l'année 2013**

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron